

SMALTO SA

Rapport financier au 31/03/2020



smalto

P A R I S

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2020

Rapport de gestion	P 4
Comptes annuels au 31 mars 2020	P 22
Annexes aux comptes annuels au 31 mars 2020	P 28
Comptes consolidés et annexes au 31 mars 2020	P 52
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	P 89
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	P 122

SMALTO

Société Anonyme au capital de 2 194 960,70 euros

Siège social : 55, rue Pierre Charron - 75008 Paris

RCS PARIS 338 189 095

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice (ses comptes étant joints au présent rapport), ainsi que renouveler le mandat, de deux administrateurs, arrivé à échéance.

Par Ordonnance en date des 22 octobre 2020 et 26 janvier 2021 rendues par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 a été successivement prorogé jusqu'au 28 février 2021 et au 26 janvier 2021.

Par Ordonnance du 25 mars 2021, un nouveau délai jusqu'au 30 juin 2021 a été accordé pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous vous donnerons toutes précisions et toutes informations complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

1. Conseil d'administration

Pour rappel, lors de Conseil du 8 mars 2019, les Administrateurs ont décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ils ont ensuite désigné Monsieur Ludovic Dauphin en qualité de Directeur Général pour la durée du mandat du Président du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Sur décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, Monsieur Ludovic Dauphin et Madame Valérie Durbecq ont été nommés en qualité de nouvel Administrateur.

Monsieur Ludovic Dauphin a été nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Madame Valérie Durbec a été nommée pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Le 30 avril 2019, postérieurement à l'Assemblée Générale, Madame Agnès-Sarah Espinasse a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration. Ledit Conseil a désigné Monsieur Alain Duménil, en qualité de nouveau Président.

La composition de votre Conseil n'a pas évolué depuis ces deux nominations.

2. Activité du groupe

L'activité de la Société et du groupe dépend pour l'essentiel de l'activité de sa filiale Francesco Smalto International ; cette activité est décrite dans le présent rapport, ci-après.

COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

1. Comptes annuels

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, le chiffre d'affaires hors taxes, constitué par la refacturation des frais aux sociétés qu'elle contrôle ou qu'elle assiste, reste stable et s'est élevé cette année à 1 040 074 euros contre 1 039 733 euros au titre de l'exercice précédent, soit un différentiel de 341 euros (0,03%).

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 054 870 euros contre 1 050 766 euros au titre de l'exercice précédent, soit 4 103 euros de hausse en valeur (0,39%) dont 1 539 euros provenant de reprises de provision de dépréciation clients sur l'exercice 2019-2020, et 2 253 euros provenant des produits divers de gestion courante.

Les autres achats et charges externes ainsi que les autres charges totalisent 1 154 754 euros contre 1 175 968 euros, soit une baisse de 1,80%.

La société Smalto SA n'employant aucun salarié, le montant des traitements et salaires, charges sociales comprises, s'élève à 0 euro.

Les frais et charges d'exploitation encourus par la maison mère pour le compte de ses filiales sont facturés à ces dernières.

La perte d'exploitation ressort à (116 032) euros contre (139 977) euros au titre de l'exercice précédent, représentant une réduction de perte de 17,11%.

Le résultat financier est de (1 144 189) euros contre 914 715 euros sur l'exercice précédent. Ce résultat s'explique d'une part, par un complément de 1 000 000 d'euros de la provision de dépréciations des titres de la filiale Francesco Smalto International (FSI), d'autre part par le produit des intérêts sur compte courant de la filiale FSI pour un montant de 383 639 euros. Les charges financières sont imputables aux intérêts sur emprunt obligataire pour (299 999) euros et aux charges d'intérêts sur Cadanor pour (223 740) euros.

Le résultat courant avant impôt est déficitaire et ressort à (1 260 221) euros contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 774 738 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est positif et s'élève à 5 602 euros contre 82 999 euros au titre de l'exercice précédent

Ainsi, au 31 mars 2020, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de (1 254 619) euros contre un bénéfice net comptable de 857 736 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 48 805 909 euros contre 45 294 029 euros pour l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 3 599 K€ à fin mars 2020 contre 4 183 K€ à fin mars 2019, soit une baisse de 14%, soit (584 K€).

Cette baisse globale du chiffre d'affaires résulte des évolutions suivantes :

(en K euros)	Valeurs au 31/03/20	Valeurs au 31/03/19	Evolution en %
1) Négoce	320	696	-54%
2) Retail	2 422	2 495	-3%
3) Couture	614	875	-30%
4) Autres	243	117	+106%
Chiffre d'affaires	3 599	4 183	-14%

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 14 %.

Le Négoce diminue de 54 %, très peu de clients actifs et des montants de commandes plus faibles liés au contexte économique et social des derniers mois (gilets jaunes et grèves de décembre 2019). Il est à noter que la baisse provient également du confinement qui a eu lieu à partir du 15 mars 2020. Le confinement nous a empêchés de livrer les dernières commandes de la collection Printemps/été 2020 sur l'exercice 2019/2020. Une partie des commandes a toutefois été livrée sur l'exercice suivant sur avril et mai 2020. L'ouverture des magasins a été autorisée mi-mai 2020, mais une partie des soldes des commandes de certains clients ont été annulées pour livraisons trop tardives.

L'activité Retail a mieux résisté sur cet exercice avec une baisse limitée à 3% par rapport à 2019. Le confinement a arrêté toutes nos possibilités de vente sur ce réseau, Smalto n'ayant pas d'activité e-shop. Cette baisse de ce réseau est imputable à la baisse de CA généré par l'activité des deux boutiques en propre (-6%) par rapport à 2018/2019. L'activité vente presse a, pour sa part, progressé de 32%, suite à la vente de stocks anciens.

L'activité Couture continue de décliner et a baissé sur l'exercice de 30%. L'activité a subi le départ de trois salariés. Plus encore, l'activité Couture a subi une concurrence déloyale d'un des deux commerciaux, licencié pour faute grave, qui avait créé une société concurrente à Smalto sur la Couture.

Les coûts d'achats et variations de stocks s'élèvent à 2 003 K€.

Les fins de série sont dépréciées par voie de provision selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Les frais de personnel baissent de 193 K€ et passent à 2 405 K€ au 31 mars 2020 contre 2 598 K€ au 31 mars 2019. Cette baisse provient de départ de salariés non remplacés.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 741 K€ contre 7 690 K€ à fin mars 2019 et sont composées des autres provisions et charges d'exploitation et des autres achats et charges externes, et, qui ont évolué comme suit :

- Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 175 K€ contre un total de 4 973 K€ au 31 mars 2019. Cette réduction de charges de 3 798K€ est imputable principalement aux réductions des provisions sur stock (-1 278k€) et aux pertes sur créances irrécouvrables (-2 473k€) passées sur l'exercice clos au 31/03/2019.

Les autres charges intègrent sur cet exercice 840 K€ de dotations de provisions sur stocks et 116 K€ de pertes sur créances irrécouvrables.

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3 566 K€ contre 2 718 K€ au 31 mars 2019 en raison principalement des coûts d'honoraires liés aux dépenses marketing, intégration pour la première fois des coûts de direction de la filiale FSI dans les comptes de de cette dernière (+ 180K€), aux renouvellements des dépôts de marque (+92K€), aux présentations des collections (+66K€) et freelance pour développement de l'activité.

Ainsi, le résultat d'exploitation consolidé ressort à (4 639) K€, contre (4 718) K€ au titre de l'exercice précédent, résultat en amélioration de près de 79 K€ malgré une baisse de 14% du chiffre d'affaires.

Saut de page

Le résultat financier consolidé est déficitaire de (527) K€ contre (501) K€ au titre de l'exercice précédent, composé principalement de charges financières de 300 K€ relatives à l'emprunt obligataire.

Le résultat net part du Groupe ressort à (4 876) K€ contre (3 303) K€ au 31 mars 2019.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître :

Délais de paiements fournisseurs

31/03/2020

Article D.441 I.-1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Intitulé	Solde	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
TOTAL GENERAL TTC	-2 282 988,18	-10 875,50	0,00	-326 196,92	-1 945 915,76	-2 282 988,18

TOTAL GENERAL HT	-9 062,92	0,00	-271 830,77	-1 621 596,47	-1 902 490,15
------------------	-----------	------	-------------	---------------	---------------

Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice (1)	0,78%	0,00%	23,54%	140,43%
--	-------	-------	--------	---------

Nombre de factures total	33	1	0	7	25
--------------------------	----	---	---	---	----

Article D.441 I.-1°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Intitulé	Solde	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
TOTAL GENERAL TTC	1 513 119,87	1 218 089,12	-	-	295 030,75	1 513 119,87

TOTAL GENERAL HT	1 015 074,27	-	-	245 858,96	1 260 933,23
------------------	--------------	---	---	------------	--------------

Pourcentage du CA HT de l'exercice	97,60%	0,00%	0,00%	23,64%
------------------------------------	--------	-------	-------	--------

Nombre de factures total	4	0	0	1	5
--------------------------	---	---	---	---	---

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

La société Francesco Smalto International a initialement obtenu une prorogation de délai de tenue de son assemblée nationale à la date au 28 février 2021. Un ultime report a été accepté en date du 25 mars 2021 portant la date définitive de l'assemblée générale au 30 juin 2021.

La crise sanitaire sans précédent, impactant l'activité économique en France à partir de mi-mars 2020, continue à sévir sur l'exercice 2020-2021. La société FSI est lourdement pénalisée par cette crise liée à la COVID19. Les mois de confinement d'avril, mai, novembre et mars-21 ont engendré une perte d'activité directe de 590 K€. A cette perte s'ajoute la perte d'activité liée à la clientèle étrangère qui représentait plus de 54% de l'activité Retail et 98% de l'activité Couture. Le montant de CA retail réalisé avec la clientèle étrangère s'élevait à 1 200K€ en 2019. La crise limite également les potentiels de développement envisagé à court terme et retarde donc le redéploiement de la marque sur de nouveaux marchés. L'entreprise a toutefois pu bénéficier des aides de l'Etat dans le cadre du chômage partiel et a obtenu la poursuite de ces aides jusqu'à fin Juin 2021. La crise reste très présente sur le 1er et 2ème trimestre de l'exercice 2021-2022.

Le 29 juin 2018, Francesco Smalto International a conclu pour une durée de 42 mois avec Branded Group, un contrat de licence de création design fabrication et de distribution pour du linge de maison ; sous-vêtements masculins ; valises à roulettes.

Par courrier du 26 mars 2019, Francesco Smalto International a résilié la convention aux torts exclusifs de Branded Group, et a mis en demeure cette dernière de lui régler la somme globale de 56 155,55 euros TTC au titre de trois factures impayées.

Le 18 juin 2019, Branded Group a assigné Francesco Smalto International, devant le Tribunal de commerce de Paris afin qu'il constate que cette dernière avait abusivement résilié le contrat la liant avec la société Branded Group causant de graves préjudices à cette dernière. Branded demande la condamnation de Francesco Smalto International aux sommes suivantes : 5 580 015 euros au titre du gain manqué ; 912 135,44 euros à parfaire au titre de la perte subie et 50 000 euros au titre du préjudice né de l'atteinte à l'image et à la réputation.

A l'audience du 21 janvier 2020, la société Francesco Smalto a déposé ses dernières écritures. Elle démontre parfaitement l'absence d'approbation expresse de la société sur les modèles de Produit ou d'emballage réalisés par Branded Group, et par conséquent, elle demande au tribunal de constater la violation du contrat de licence. La société Francesco Smalto demande la condamnation de la société Branded Group aux sommes suivantes : 50 644,63 euros à Smalto, au titre de ses factures impayées ; 35 040,27 euros TTC, soit la différence entre le montant des factures ci-dessus et la contrepartie en euros de la rémunération forfaitaire totale due pour la première année du contrat de licence ; 10 000 euros à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive et 1 000 000 euros à Smalto à titre de dommages-intérêts pour atteinte à la marque.

A l'audience du 13 octobre 2020, les parties ont conjointement sollicité la nomination d'un médiateur pour tenter de trouver une résolution amiable du litige.

Par un jugement du Tribunal de Commerce du 9 décembre 2020, a fait droit à cette demande et fixé au 31 mars 2021 la fin de mission dudit expert.

La procédure de médiation s'est finie sur un constat d'échec. La procédure judiciaire suit donc son cours.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 mars 2020 en raison des éléments probants que la société détient sur la violation du contrat par son ex licencié.

Enfin, le 27 janvier 2020, la société Francesco Smalto International a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices du 1er avril 2016 au 31 mars 2019.

Le premier rendez-vous s'est déroulé le 28 février 2020, juste avant la première période de confinement. Les différents confinements de la crise sanitaire ont généré des ralentissements dans le contrôle. La réunion de synthèse a eu lieu le 22 mars 2021 et se conclut par les rectifications suivantes :

- Participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) : les déclarations de la période ont été réalisées mais les versements associés non effectués. L'impact en trésorerie du redressement avant négociation est de 190k€.
- CVAE 2017 : La déclaration n'a pas été réalisée et par voie de conséquence aucun règlement n'a été constaté. L'impact en trésorerie du redressement est 23k€.
- Récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables : un défaut de procédure a été constaté par les contrôleurs fiscaux. La récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables n'est possible qu'après réalisation de factures rectificatives. Pour récupérer cette TVA, nous pourrions émettre les factures rectificatives manquantes sur l'exercice 2021-2022. Le montant concerné est de 224k€.
- Provisions sur créances clients au 31/03/2019 : 244k€. Les contrôleurs fiscaux rejettent ces provisions car non suffisamment justifiées. Il n'y a pas d'impact de trésorerie, seuls les déficits reportables sont réduits d'autant.

Un courrier de mise en demeure de l'administration fiscale du 5 février 2020 a entériné la dette fiscale concernant l'IS d'un montant de 1 148 275.60 euros dus au titre des exercices 2001 à 2004. Un montant de 17 590.75 euros a été saisi sur les comptes de la Société Générale en date du 24/06/2020.

Un plan de règlement provisoire a été notifié par l'administration fiscale le 30 novembre 2020 prévoyant un échelonnement de la dette du 18 décembre 2020 (premier versement) au 15 décembre 2021 (dernier versement) garanti par une inscription, au titre du privilège du Trésor Public sur Smalto et Francesco Smalto International. A ce jour, 3 échéances pour un montant total de 130 000 euros ont été réglées.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA.
Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à (1.254.619) euros de la manière suivante :

Origine :

Perte de l'exercice clos le 31/03/2020	(1.254.619,16) €
Report à nouveau débiteur au 31/03/2020	(6 705 336,12) €

Affectation :

En totalité, au poste « Report à nouveau »	(1.254.619,16) €
--	------------------

Solde, après affectation, du compte « Report à nouveau » :	(7 959 955,28) €
--	------------------

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que notre Société n'a supporté aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du même Code.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application des dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au titre de l'exercice clos.

EVOLUTION PREVISIBLE / PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur l'année 2020-2021,

Adaptation de la société à la crise sanitaire :

La crise sanitaire, apparue mi-mars 2020 avec le premier confinement, a bouleversé toutes les prévisions et orientations de la marque dans toutes ses activités. Toutefois, cette période a nécessité une accélération des adaptations de la société aux différents marchés sur lesquels elle évolue.

Les perspectives 2021 sont encore pessimistes notamment sur le premier semestre 2021 où des périodes de couvre-feu et de reconfinement ont entraîné des ouvertures limitées puis des fermetures des points de ventes.

Les premiers vaccins n'apportent pas dans l'immédiat d'améliorations sur la situation constatée et d'autant plus que les visiteurs étrangers ne sont toujours pas de retour en France.

Le deuxième semestre 2021 devrait permettre un redémarrage de l'activité dans un contexte sanitaire plus serein grâce à la vaccination des populations.

Adaptation des équipes à la crise sanitaire :

1/ Chômage partiel pour l'ensemble des activités

- **Les équipes de vente** ont été placées en chômage partiel 100% pendant la durée des confinements et les amplitudes horaires des magasins ont été revues et réduites après chaque phase de confinement pour prendre en compte la baisse de l'activité.
- **L'atelier Couture** a été placé également en chômage partiel sur toute la période avec des taux d'activité en corrélation avec les commandes à réaliser.
- **L'équipe du siège** a également participé à l'effort collectif avec des périodes en chômage partiel et en télétravail.
- Le chômage partiel est toujours en place et vient d'être accepté par l'Administration pour une période allant jusqu'à fin juin 2021. Il sera donc prolongé autant que les autorisations le permettront. La réouverture des points de ventes annoncée pour le 19 mai 2021 sera un premier élément de reprise. Il restera à retrouver la clientèle étrangère dès lors que les mesures restrictives de voyages seront levées. Cette clientèle étrangère est des plus importantes pour notre activité.

2/ Une flexibilité des équipes :

Contrats temporaires et free Lance pour remplacer les départs CDI

- ⇒ Le recrutement d'intérimaires pour le retail pour une adaptation rapide aux risques de confinement
- ⇒ Directeur Artistique non remplacé et mise en place d'un contrat de FreeLance Production
- ⇒ Styliste senior remplacé par un CDD junior

3/ Des nouveaux savoir-faire :

Une nouvelle équipe Couture avec promesse d'embauche en novembre 19

- ⇒ Décalage de l'arrivée de la nouvelle équipe Couture sur mai 2020 après le départ de 3 anciens salariés
- Nouveau Maître tailleur
- Nouveau Maître chemisier
- Nouveau Responsable Commercial sur nouvelle clientèle

- Pour sauvegarder des savoir-faire
- Redynamiser l'activité Couture
- Un potentiel CA à concrétiser

4/ Montée en compétence des équipes

Retail :

- Formation des équipes aux standards du Luxe : contrat FNE (formation nationale pour l'emploi)
- Renforcement des outils de gestion
- Formation à la demi-mesure pour le développement du chiffre d'affaires

Siège :

- Mise en place de tableaux de suivi des coûts dans chaque service
- Contrôle des stocks et des achats : Mise en place d'Open to Buy, logiciel spécialisé
- Réduction des achats pour le retail : -50% sur 1 an entre 2020/ 2019 soit -384 K€

Couture :

- Nouveaux process de production à la Couture pour rationalisation et réduction à terme de la masse salariale.

Adaptation de l'identité de marque

- Reprise du logo historique
- Nouvelle charte graphique
- Ancrage parisien de la marque
- Nouvelle sacherie aux couleurs emblématiques de la marque : Le bleu Smalto
- Création d'un concept retail adapté aux contraintes budgétaires

Digitalisation de l'ensemble des activités

- ⇒ Intégration d'un webmaster en contrat en alternance
- ⇒ Intégration du Customer Relationship Management (gestion de la relation client) dans le retail :

- Nettoyage, mise aux normes RGPD et qualification de la base de données .
- Newsletters , Sms

⇒ **Intégration des ventes Wholesale sur la plateforme digitale JOOR fin août 2020**

- ⇒ Rendre visible les collections aux acheteurs internationaux
- ⇒ Permettre les ventes des collections à distance (vital dans le cadre de la restriction de déplacement).

⇒ **Lancement du Site e-shop le 15 décembre 2020**

- ⇒ Contrer les pertes d'activités liées aux potentiels nouveaux confinements
- ⇒ Développer une activité digitale et développement d'une nouvelle clientèle
- ⇒ Anticiper les négociations pour un développement sur des sites multi marques et plateformes.

⇒ **Un marketing recentré sur le digital :**

- ⇒ Arrêt des dépenses sur le visual merchandising
- ⇒ Recentrage des budgets marketing sur le digital : photos et vidéos
- ⇒ Présentation digitale des collections lors des Paris Fashion Week (PFW) avec la Fédération de la Haute Couture et de la Mode (FHCM) en vidéos en Juin 20 et Janvier 21
- Nouvelle visibilité de la marque au niveau international
- 10 000 vues sur Youtube de la présentation PFW
- 25 000 sur Instagram vues de la présentation de PFW
- Reconstruction de la notoriété via la FHCM et PFW
- Réduction des coûts des présentations des collections de plus de 90K€
- Animation et promotion des réseaux sociaux : une visibilité renforcée sur une nouvelle cible

Adaptation de l'offre Prêt-à-porter aux attentes du marché Wholesale international

Une adaptation de l'offre prêt-à-porter

- A la concurrence internationale

- Aux attentes du marché international actuel du luxe
- Aux attentes de la clientèle locale
- ⇒ Un nouveau sourcing matières pour élever la qualité des produits
- ⇒ Un nouveau sourcing fabricants pour une offre plus compétitive : les costumes, Outerwear, maille, chemise,
- ⇒ Le développement de nouvelles catégories produits pour compenser la chute nationale et internationale des ventes du costume.
- ⇒ Développement des accessoires pour donner un accès à la marque via le digital
- ⇒ Développement de licences produits
 - Accessoires textiles avec Anthime Mouley
 - Maroquinerie : Hexagona
- ⇒ Développement de signes identitaires exclusifs sur les produits pour asseoir la reconnaissance de la marque
- ⇒ Création de pyramides de prix avec des gammes de prix pour pénétrer les marchés du wholesale à l'export
- ⇒ Développement de produits éco-responsables
- ⇒ Création de collaborations

Une distribution en cours de redéploiement :

- ⇒ **Smalto est de retour à Paris en Grand Magasin :**
 - Smalto a signé un contrat de concession avec le Groupe Printemps permettant ainsi à la marque Smalto de proposer ses offres de produits au Printemps Haussmann et au Printemps Parly 2 dès septembre 2020.
 - Ce projet a été mis à mal par la crise COVID qui n'a pas permis à ce jour de développer l'activité telle qu'escomptée avant crise.
- ⇒ **Signatures de contrats pour optimiser un développement international**
 - Agent Afrique
 - Agent Japon
 - Agent Russie et Pays de L'Est
 - 4 contrats pour Apporteur d'affaires
 - Apporteur d'Affaires sur licences

Soutien à la Société

Le principal actionnaire de la société Smalto, en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de cette dernière, s'est engagé:

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin mars 2022,
- à faire les apports de fonds nécessaires pour garantir auprès d'Acanthe Développement, bailleur des locaux, le paiement des loyers des locaux situés 2 rue de Bassano jusqu'à fin mars 2021, soit 1 100 K€,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 3 890 K€, et ce Jusqu'à fin ovni 2022. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés ou 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1er ovni 2021.

Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune acquisition ni prise de participation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Nous vous exposons ci-après les résultats de nos filiales et participations :

La société Francesco Smalto International, société par actions simplifiée au capital de 11 272 670,84 euros, détenue directement à 100%, dont le siège social, à la clôture de l'exercice, est sis au 2 rue de Bassano, 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 329 120 794, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 :

Chiffre d'affaires	3 599 428 €
Résultat d'exploitation	(4 641 935) €
Résultat financier	(382 679) €
Résultat courant avant impôts	(5 024 615) €
Résultat exceptionnel	317 718 €

Résultat net

(4 706 896) €

Le siège social de la société Francesco Smalto International a été transféré au 55, rue Pierre Charron 75008 Paris, le 1^{er} avril 2021.

MANDATS SOCIAUX

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Ludovic Dauphin, et de Madame Laurence Duménil, arrivent à échéance lors de la présente assemblée générale. Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2027.

SEUIL DE PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la Société ne détient aucune action composant le capital social.

SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les mandats des sociétés Deloitte & Associés et B.E.A.S., ont été renouvelés lors de l'assemblée statuant sur l'approbation des comptes clos le 31 mars 2019, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2025.

MONTANT DES PRETS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE **(ART L 511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

La société n'a octroyé aucun prêt à titre accessoire à son activité principale.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a) Modalités d'exercice de la Direction Générale

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration du 8 mars 2019 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Monsieur Ludovic Dauphin a ainsi été désigné en qualité de Directeur Général de la Société le 8 mars 2019 et Monsieur Alain Duménil assume les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis le 30 avril 2019.

b) Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société, pendant tout ou partie de l'exercice :

♦ **Liste des mandats de Monsieur Alain Duménil :**

Président du Conseil d'administration des sociétés Acanthe Développement et Smalto depuis le 30 avril 2019 ;

Directeur Général de la société Acanthe Développement depuis le 31 juillet 2018 ;

Administrateur des sociétés Ardor Capital SA, Ardor Investment SA, Cadanor, Dual Holding, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Gepar Holding, Smalto et Zenessa ;

Administrateur et Président de la société Agefi devenue Publications de l'Economie et de la Finance AEF SA ;

Administrateur Délégué des sociétés Alliance Développement Capital SIIC - ADC SIIC, Design & Création, Ingéfin et Védran ;

Gérant des sociétés Editions de l'Herne, GFA du Haut Béchignol, Padir, Société Civile Mobilière et Immobilière JEF et Valor.

♦ **Liste des mandats de Mademoiselle Laurence Duménil :**

Administrateur des sociétés Acanthe Développement, Ardor Capital SA, Ardor Investment SA, Cadanor, Dual Holding, FIPP, Ci Com, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto et Zenessa SA.

♦ **Liste des mandats de Monsieur Ludovic Dauphin :**

Président Directeur Général de la société : Baldavine SA depuis le 18 septembre 2020, Cofinfo depuis le 18 septembre 2020

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société : Foncière 7 Investissement (depuis le 11 juin 2020)

Président des sociétés : Bassano Développement SAS depuis le 18 septembre 2020, Cédriane SAS depuis le 18 septembre 2020, Kerry SAS depuis le 18 septembre 2020, Vélo SAS depuis le 18 septembre 2020

Directeur Général de la société : Smalto

Directeur Général Délégué des sociétés : Acanthe Développement, France Tourisme Immobilier, depuis le 16 octobre 2020

Administrateur des sociétés : Fipp, France Tourisme Immobilier, Smalto, Baldavine SA depuis le 18 septembre 2020,

Gérant (depuis le 18 septembre 2020) des sociétés : SC Foncière du 17 Rue François 1^{er}, Lipo SC, Charron SC, Echelle Rivoli SCI, Halpylles SCI, La Planche Brûlée SCI, Le Brévent SCI, Megève Invest SCI

Directeur de l'établissement stable en France de la société belge : Alliance Développement Capital SIIC depuis le 1^{er} décembre 2018 ;

Représentant permanent de la société Vélo SAS administrateur de la société Baldavine SA, et de la société Vénus administrateur de la société Acanthe Développement depuis le 18 septembre 2020.

♦ **Liste des mandats de Madame Valérie Durbecq :**

Président de la société BRC Brand & Retail Consulting, elle-même désignée le 11 mars 2019 en qualité de Directeur Général de la société Francesco Smalto International ;

Directeur Général Délégué de la société Smalto depuis le 11 mars 2019 ;

Administrateur de la société Smalto depuis le 30 avril 2019.

c) Conventions réglementées

Nous avons donné à votre Commissaire aux comptes les indications utiles concernant les conventions conclues et poursuivies au cours de l'exercice pour lui permettre de présenter son rapport spécial prescrit par l'article L.225-40 du Code du commerce et nous vous soumettrons une résolution relative à l'approbation des termes de son rapport.

Les conventions suivantes visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- **Convention de sous-location**

Les membres du Conseil d'administration ont autorisé le 5 janvier 2016 la signature d'une convention de sous-location avec la société Acanthe Développement portant sur les locaux situés au 2 rue de Bassano, 75116 Paris, moyennant un loyer annuel de 694 460,92 euros hors taxes et charges, pour une durée de 12 années, prenant effet rétroactivement au 29 décembre 2015.

Monsieur Alain Duménil et Mademoiselle Laurence Duménil sont Administrateurs de ces deux sociétés. Monsieur Ludovic Dauphin est Directeur Général de la Société et Directeur Général Délégué d'Acanthe Développement et Monsieur Alain Duménil est actionnaire détenant indirectement plus de 10% des droits de vote de ces deux sociétés.

- **Convention de prestations de services**

Au cours de l'exercice clos, la société Smalto a pris en compte des produits de prestations reçues de sa filiale Francesco Smalto International concernant des refacturations de loyers à hauteur de 725 074,28 euros et de charges pour 290 000,00 euros.

- **Un avenant à la convention de prestation de service a été conclu le 1^{er} avril 2008, afin de changer le taux de rémunération des comptes courants. Ce taux est porté au taux maximum fiscalement déductible.**

A ce titre, le compte courant de la société Francesco Smalto est débiteur de 30 950 946.32 euros. Il a généré un produit financier de 383 639.44 euros.

d) Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 28 février 2020 :

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	Montant maximal de l'augmentati on de capital (en €)	Echéan ce de la déléga tion	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administr ation /Nombre d'actions émises	Modalités de déterminatio n du prix
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (7 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 28/02/2020)	2 500 000	28/4/2022	Non utilisée	Actions gratuites et/ou élévation de la VN des actions existantes.
Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (9 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 28/02/2020)	50 000 000	28/4/2022	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'administrati on
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant	50 000 000	28/4/2022	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'administratio n

droit à l'attribution de titres de créance (10 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 28/02/2020)				
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires dans le cadre des émissions visées sous les 9 ^{ème} et 10 ^{ème} (11 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 28/02/2020)	50 000 000	28/4/2022	Non utilisée	Prix égal à celui de l'émission initiale
augmentation du capital social par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	3% du capital social de la société arrêté au 28/02/2020	28/4/2022	Non utilisée	

* * * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2020 12	31/03/2019 12	31/03/2018 12	31/03/2017 12	31/03/2016 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2 194 961	2 194 961	2 194 961	2 194 961	2 194 961
Capital social					
Nombre d'actions ordinaires	21 949 607	21 949 607	21 949 607	21 949 607	21 949 607
à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 040 074	1 039 763	1 025 081	1 101 151	1 438 983
Résultat avant impôt, participation, Dot. Amortissements et provisions	- 128 571	- 177 224	- 2 623 762	-3 781 863	-25 345
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-1 000 000	1 034 960	-31	-62 040	-167
Résultat net	-1 254 619	857 736	-3 623 793	-3 845 711	-25 510
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	-0,057	0,039	-0,120	-0,175	-0,001
Résultat après impôt, participation, avant Dot. Amortissements et provisions	-0,0058	-0,008	-0,120	-0,172	-0,001
Résultat après impôt, participation, Dot. Amortissements et provisions					
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	0	0	3
Masse salariale	0	0	0	13 650	146 609
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.	0	0	0	32 442	83 458

COMPTES ANNUELS

SMALTO

AU 31 MARS 2020

SMALTO

2 Rue Bassano

75016 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/04/2019 au 31/03/2020

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

CABINET ROUGERON

11 RUE GABRIELLE

94220 CHARENTON LE PONT

01 48 93 40 82

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12		Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	23 003	23 003			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	2 159	2 159			
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	145 542	127 781	17 762	17 762	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	17 817 034	3 000 000	14 817 034	15 817 034	1 000 000 6.32
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	189 498		189 498	189 498	
	Total II	18 177 237	3 152 943	15 024 294	16 024 294	1 000 000 6.24
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	1 595 978		1 595 978	357 381	1 238 598 346.58
	Autres créances	31 750 475	5 000	31 745 475	28 559 165	3 186 309 11.16
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	424 250		424 250	335 585	88 665 26.42
	Charges constatées d'avance (3)	15 912		15 912	17 604	1 692 9.61
	Total III	33 786 615	5 000	33 781 615	29 269 735	4 511 880 15.41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	51 963 852	3 157 943	48 805 909	45 294 029	3 511 880 7.75

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

31 334 586

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 194 961)	2 194 961	2 194 961		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 321 537	19 321 537		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	64 139	64 139		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 925 579	2 925 579		
	Report à nouveau	6 705 336	7 563 072	857 736	11.34
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 254 619	857 736	2 112 355	246.27
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	16 546 260	17 800 879	1 254 619	7.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	10 218 589	10 218 589		
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	320	100	220	219.75
	Emprunts et dettes financières diverses	19 235 601	15 891 861	3 343 740	21.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 407 607	1 181 389	1 226 218	103.79
	Dettes fiscales et sociales	271 266	65 452	205 814	314.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	126 266	135 759	9 493	6.99
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	32 259 649	27 493 150	4 766 499	17.34
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	48 805 909	45 294 029	3 511 880	7.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 024 088

27 493 150

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens				30		30	100.00
Production vendue de services	1 040 074		1 040 074	1 039 733		341	0.03
Chiffre d'affaires NET	1 040 074		1 040 074	1 039 763		311	0.03
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 539	11 000		1 539	13.99
Autres produits			2 256	3		2 253	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 054 870	1 050 766		4 103	0.39
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 154 754	1 175 969		21 214	1.80
Impôts, taxes et versements assimilés			3 118	14 760		11 642	78.88
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			13 030	15		13 014	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 170 902	1 190 744		19 842	1.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			116 032	139 977		23 945	17.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	383 639	373 178	10 462	2.80
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	157		157	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		2 034 960	2 034 960	100.00
Différences positives de change		1 246	1 246	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	383 796	2 409 384	2 025 587	84.07
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000 000	1 000 000		
Intérêts et charges assimilées (4)	527 985	493 989	33 996	6.88
Différences négatives de change		680	680	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 527 985	1 494 669	33 316	2.23
2. Résultat financier (V-VI)	1 144 189	914 715	2 058 903	225.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 260 221	774 738	2 034 958	262.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	116 406	106 406	91.41
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1	1	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	10 000	116 407	106 407	91.41
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 398	31 933	27 535	86.23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 475	1 475	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	4 398	33 408	29 010	86.83
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 602	82 999	77 397	93.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 448 666	3 576 557	2 127 891	59.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 703 285	2 718 821	15 535	0.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 254 619	857 736	2 112 355	246.27

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

CABINET ROUGERON

ANNEXE**SOMMAIRE**

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Obligations convertibles ou échangeables	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
Variation des capitaux propres	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Rémunération des dirigeants	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 48 805 909.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 040 074.28 Euros et dégageant un déficit de 1 254 619.16- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires.

La société Smalto a initialement obtenu une prorogation de délai de tenue de son assemblée nationale à la date au 28 février 2021. Un ultime report a été accepté en date du 25 mars 2021 portant la date définitive de l'assemblée générale au 30 juin 2021.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**Soutien à la filiale**

Le principal actionnaire de la société Smalto, en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de cette dernière, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin mars 2022,
- à faire les apports de fonds nécessaires pour garantir auprès d'Acanthe Développement, bailleur des locaux, le paiement des loyers des locaux situés au 2 rue de Bassano, jusqu'à fin mars 2021, soit 1.100 K€,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 3.890 K€, et ce jusqu'à fin avril 2022.

Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 159		
Installations générales agencements aménagements divers		10 242		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		135 300		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	147 702		
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		17 817 034		
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		189 498		
	TOTAL	18 006 533		
	TOTAL GENERAL	18 177 237		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			23 003	23 003
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				2 159	2 159
Installations générales agencements aménagements divers				10 242	10 242
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				135 300	135 300
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			147 702	147 702
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				17 817 034	17 817 034
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				189 498	189 498
	TOTAL			18 006 533	18 006 533
	TOTAL GENERAL			18 177 237	18 177 237

Les autres participations sont composées uniquement des titres de participation de la filiale Francesco Smalto International que Smalto détient à 100% .

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003			23 003
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 159			2 159
Installations générales agencements aménagements divers		10 242			10 242
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		117 539			117 539
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	129 940			129 940
	TOTAL GENERAL	152 943			152 943

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	2 000 000	1 000 000			3 000 000
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	12 539		12 539		
Autres provisions pour dépréciation	5 000				5 000
TOTAL	2 017 539	1 000 000	12 539		3 005 000
TOTAL GENERAL	2 017 539	1 000 000	12 539		3 005 000
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			12 539		
financières		1 000 000			
exceptionnelles					

Les provisions pour dépréciation sur titres de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale Francesco Smalto International. Un complément de provision pour dépréciation pour 1M€ a été constaté au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	189 498	0	189 498
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 595 978	1 595 978	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	410 889	410 889	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	31 334 586	0	31 334 586
Débiteurs divers	5 000	5 000	
Charges constatées d'avance	15 912	15 912	
TOTAL	33 551 864	2 027 780	31 524 084
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	10 218 589	218 629	9 999 960	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	320	320		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 407 607	2 407 607		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	266 087	266 087		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	5 179	5 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19 235 601	0		19 235 601
Autres dettes	126 266	126 266		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	32 259 649	3 024 088	9 999 960	19 235 601
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Obligations convertibles	83 333	120	

Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018 ;

- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120€ de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960€ remboursable. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2019, aucune obligation n'avait été convertie.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4, qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- d'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- la prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- de constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- d'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	82 858
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	82 858

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	218 629
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 618
Dettes fiscales et sociales	5 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	348 427

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 912
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	15 912

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations	17 817 034		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 595 978		
Autres créances	31 334 586		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	19 235 601		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	16 943 143
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	857 736
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	17 800 879
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	17 800 879
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	17 800 879
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	527 485	383 796
Dont entreprises liées	223 740	383 639

Le résultat financier se solde par une perte de -1 144 K€ se décomposant en :

- + 384 K€ de produits financiers provenant principalement des intérêts sur compte courant avec sa filiale Francesco Smalto International

et

- - 1 528 K€ de charges financières provenant d'une provision pour dépréciation des titres de 1 M€, charges d'intérêts sur emprunt obligataire de 300 K€ et d'intérêts sur compte courant de l'actionnaire de la société de 223 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 32.961 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Autres engagements donnés :		35 584
Privilèges Trésor Public	35 584	
Total (1)		35 584
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		35 584
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		35 584

Engagements reçus

COMPTES CONSOLIDÉS
ET ANNEXES
SMALTO
AU 31 MARS 2020

SOMMAIRE

I.		
BILAN		55
1.	PRESENTATION DU GROUPE ET HISTORIQUE	58
2.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	58
3.	EVENEMENTS POST-CLOTURE	60
4.	SOUTIEN AUX FILIALES	62
5.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	62
5.1.	PRINCIPES DE CONSOLIDATION	62
5.2.	METHODES COMPTABLES	65
6.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	70
6.1.	ORGANIGRAMME	70
6.2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	70
6.3.	NOTES SUR LES FILIALES NON CONSOLIDEES	70
6.4.	DATE DE CLOTURE	70
6.5.	VARIATIONS DE PERIMETRE	70
7.	NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	71
7.1.	NOTES SUR LE BILAN	71
7.1.1.	Immobilisations incorporelles	71
7.1.2.	Immobilisations corporelles	72
7.1.3.	Immobilisations financières	73
7.1.4.	Stocks et en cours	74
7.1.5.	Etat des créances et des dettes	74
7.1.6.	Echéance des créances et des dettes	75
7.1.7.	Actifs d'impôts différés	76
7.1.8.	Variations des capitaux propres consolidés	76
7.1.9.	Etat de provisions	78
7.1.10.	Dettes Financières	79
7.2.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	79
7.2.1.	Ventilation du Chiffre d'affaires	79
7.2.2.	Résultat financier	80
7.2.3.	Résultat exceptionnel	81
7.2.4.	Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	81
7.2.5.	Preuve d'impôt	83
8.	AUTRES INFORMATIONS	83
8.1.	CAPITAL SOCIAL	83
8.2.	VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL	83
8.3.	LITIGES	85
8.4.	EFFECTIF	85
8.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUXCOMPTES	86
8.7.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	86
8.8.	ENTREPRISES LIEES	87

9.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	88
-----------	---	-----------

I. BILAN

(milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Actif		
Ecart d'acquisition	-	-
Capital souscrit non appelé	-	-
Immobilisations incorporelles	12 702	13 452
Immobilisations corporelles	376	307
Immobilisations financières	352	352
Participations par mise en équivalence	-	-
Actif immobilisé	13 430	14 111
Stocks et en-cours	977	935
Créances clients et comptes rattachés	518	644
Actifs d'impôts différés	65	98
Autres créances	971	975
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	477	378
Actif circulant	3 008	3 030
Comptes de régularisation actif	57	190
TOTAL ACTIF	16 495	17 332
Passif		
Capital social ou individuel	2 195	2 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 322	19 322
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	(37 669)	(34 366)
Résultat groupe	(4 876)	(3 303)
Provisions réglementées	-	-
Titres en auto-contrôle	-	-
Capitaux Propres - Part du groupe	(21 029)	(16 152)
Intérêts minoritaires	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	1 428	1 794
Emprunts et dettes financières	10 219	10 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	2 655
Dettes fiscales et sociales	2 567	2 588
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	19 901	16 096
Dettes	36 074	31 572
Comptes de régularisation passif	21	118
TOTAL PASSIF	16 495	17 332

II. COMPTE DE RESULTAT

	(milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
RESULTATS CONSOLIDES			
Ventes de marchandises		2 724	3 179
Production vendue		875	1 004
Chiffre d'affaires		3 599	4 183
Production stockée		(56)	107
Subventions d'exploitation		2	3
Reprises sur provisions		1 834	2 693
Autres produits		131	40
Produits d'exploitation		1 911	2 843
Achats et variations de stocks		2 003	1 160
Autres achats et charges externes		3 566	2 718
Impôts et taxes		52	86
Charges de personnel		2 405	2 598
Dotations aux amortissements des immobilisations		135	138
Dotations aux dépréciations des immobilisations		675	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		138	71
Autres provisions et charges d'exploitation		1 175	4 973
Charges d'exploitation		10 150	11 743
Résultat d'exploitation		(4 639)	(4 718)
Produits financiers		1	(5)
Charges financières		528	495
Résultat financier		(527)	(501)
Résultat courant avant impôts		(5 166)	(5 218)
Produits exceptionnels		441	2 271
Charges exceptionnelles		118	230
Résultat exceptionnel		323	2 041
Impôt sur le résultat		33	126
Résultat des sociétés intégrées		(4 876)	(3 303)
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'ensemble consolidé		(4 876)	(3 303)
Résultat groupe		(4 876)	(3 303)
Résultat hors-groupe		-	-
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)		-0,22215	-0,15046
Résultat dilué par action (en euros)		-0,22215	-0,15046

III. ANNEXE

1. PRESENTATION DU GROUPE ET HISTORIQUE

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- La couture : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- Le prêt-à porter : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée « Smalto » avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- Les licences : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (2 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire mondiale apparue fin 2019 en Chine impacte l'activité économique française à partir de mi-mars 2020 avec un confinement généralisé et la fermeture imposée des commerces non essentiels dont fait partie la marque

Smalto. Ces fermetures marquent un coup d'arrêt dans le chiffre d'affaires de Francesco Smalto International sur les 15 derniers jours de l'exercice fiscal se clôturant au 31/03/2020.

3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

La société Francesco Smalto International a initialement obtenu une prorogation de délai de tenue de son assemblée nationale à la date au 28 février 2021. Un ultime report a été accepté en date du 25 mars 2021 portant la date définitive de l'assemblée générale au 30 juin 2021.

La crise sanitaire sans précédent, impactant l'activité économique en France à partir de mi-mars 2020, continue à sévir sur l'exercice 2020-2021. La société FSI est lourdement pénalisée par cette crise liée à la COVID19. Les mois de confinement d'avril, mai, Novembre et mars-21 ont engendré une perte d'activité directe de 590 K€. A cette perte s'ajoute la perte d'activité liée à la clientèle étrangère qui représentait plus de 54% de l'activité Retail et 98% de l'activité Couture. Le montant de CA retail réalisé avec la clientèle étrangère s'élevait à 1 200K€ en 2019. La crise limite également les potentiels de développement envisagé à court terme et retarde donc le redéploiement de la marque sur de nouveaux marchés. L'entreprise a toutefois pu bénéficier des aides de l'Etat dans le cadre du chômage partiel à hauteur de 500 K€ à date et a obtenu la poursuite de ces aides jusqu'à fin Juin 2021. La crise reste présente sur le 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'exercice 2021-2022.

Le 29 juin 2018, Francesco Smalto International a conclu pour une durée de 42 mois avec Branded Group, un contrat de licence de création design fabrication et de distribution pour du linge de maison ; sous-vêtements masculins ; valises à roulettes.

Par courrier du 26 mars 2019, Francesco Smalto International a résilié la convention aux torts exclusifs de Branded Group, et a mis en demeure cette dernière de lui régler la somme globale de 56 155,55 euros TTC au titre de trois factures impayées.

Le 18 juin 2019, Branded Group a assigné Francesco Smalto International, devant le Tribunal de commerce de Paris afin qu'il constate que cette dernière avait abusivement résilié le contrat la liant avec la société Branded Group causant

de graves préjudices à cette dernière. Branded demande la condamnation de Francesco Smalto International aux sommes suivantes : 5 580 015 euros au titre du gain manqué ; 912 135,44 euros à parfaire au titre de la perte subie et 50 000 euros au titre du préjudice né de l'atteinte à l'image et à la réputation.

A l'audience du 21 janvier 2020, la société Francesco Smalto a déposé ses dernières écritures. Elle démontre parfaitement l'absence d'approbation expresse de la société sur les modèles de Produit ou d'emballage réalisés par Branded Group, et par conséquent, elle demande au tribunal de constater la violation du contrat de licence. La société Francesco Smalto demande la condamnation de la société Branded Group aux sommes suivantes : 50 644,63 euros à Smalto, au titre de ses factures impayées ; 35 040,27 euros TTC, soit la différence entre le montant des factures ci-dessus et la contrepartie en euros de la rémunération forfaitaire totale due pour la première année du contrat de licence ; 10 000 euros à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive et 1 000 000 euros à Smalto à titre de dommages-intérêts pour atteinte à la marque.

A l'audience du 13 octobre 2020, les parties ont conjointement sollicité la nomination d'un médiateur pour tenter de trouver une résolution amiable du litige.

Par un jugement du Tribunal de Commerce du 9 décembre 2020, a fait droit à cette demande et fixé au 31 mars 2021 la fin de mission dudit expert.

La procédure de médiation s'est finie sur un constat d'échec. La procédure judiciaire suit donc son cours.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 mars 2020 en raison des éléments probants que la société détient sur la violation du contrat par son ex licencié.

Enfin, le 27 janvier 2020, la société Francesco Smalto International a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices du 1er avril 2016 au 31 mars 2019.

Le premier rendez-vous s'est déroulé le 28 février 2020, juste avant la première période de confinement. Les différents confinements de la crise sanitaire ont généré des ralentissements dans le contrôle. La réunion de synthèse a eu lieu le 22 mars 2021 et se conclut par les rectifications suivantes :

- Participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) : les déclarations de la période ont été réalisées mais les versements associés non effectués. L'impact en trésorerie du redressement avant négociation est de 190k€.
- CVAE 2017 : La déclaration n'a pas été réalisée et par voie de conséquence aucun règlement n'a été constaté. L'impact en trésorerie du redressement est 23k€.
- Récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables : un défaut de procédure a été constaté par les contrôleurs fiscaux. La récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables n'est possible qu'après réalisation de factures rectificatives. Pour récupérer cette TVA, nous pourrions émettre les factures rectificatives manquantes sur l'exercice 2021-2022. Le montant concerné est de 224k€.
- Provisions sur créances clients au 31/03/2019 : 244k€. Les contrôleurs fiscaux rejettent ces provisions car non suffisamment justifiées. Il n'y a pas d'impact de trésorerie, seuls les déficits reportables sont réduits d'autant.

Un courrier de mise en demeure de l'administration fiscale du 5 février 2020 a entériné la dette fiscale concernant l'IS d'un montant de 1 148 275.60 euros dus au titre des exercices 2001 à 2004. Un montant de 17 590.75 euros a été saisi sur les comptes de la Société Générale en date du 24/06/2020.

Un plan de règlement provisoire a été notifié par l'administration fiscal le 30 novembre 2020 prévoyant un échelonnement de la dette du 18 décembre 2020 (premier versement) au 15 décembre 2021 (dernier versement) garanti par une inscription, au titre du privilège du Trésor Public sur Smalto et Francesco Smalto International. A ce jour, 3 échéances pour un montant total de 130 000 euros ont été réglées.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

4. SOUTIEN AUX FILIALES

Le principal actionnaire de la société Smalto, en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de cette dernière, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin mars 2022,
- à faire les apports de fonds nécessaires pour garantir auprès d'Acanthe Développement, bailleur des locaux, le paiement des loyers des locaux situés 2 rue de Bassano jusqu'à fin mars 2021, soit 1 100 K€,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 3 890 K€, et ce jusqu'à fin avril 2022. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés au 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1er avril 2021.

Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principe général

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2005- 10 du 3 novembre 2005 et n°2015-07 du 23 novembre 2015 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date d'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2020.

Elimination des comptes et transactions réciproques

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Harmonisation des principes comptables

Préalablement à la consolidation, les principes comptables utilisés pour les comptes annuels des sociétés consolidés sont harmonisés.

Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilée entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 7.1.1

Frais d'acquisition des immobilisations

Conformément au règlement CRC n°99-02, les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables identiques à ceux de l'exercice précédent.

5.2. METHODES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision ;
- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservés par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée ;

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, brevets, marques et autres droits.

Les frais de développement correspondent aux frais de création de collections comptabilisés directement en charges.

Leur durée d'amortissement est comprise entre 1 et 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Imposition différée

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Stocks

Valeur brute : Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations : Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Disponibilités

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

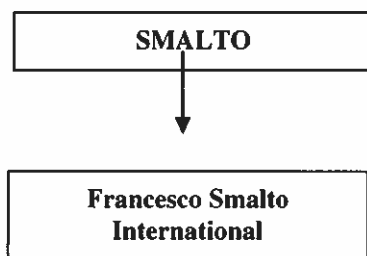
Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.1. ORGANIGRAMME



6.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la société mère SMALTO ainsi que les filiales définies ci-dessous :

Sociétés	31/03/2020			31/03/2019		
	% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
SMALTO		Consolidan			Consolidan	
FSI	100%	100%	IG	100%	100%	I

IG : Intégration Globale

6.3. NOTES SUR LES FILIALES NON CONSOLIDEES

Néant

6.4. DATE DE CLOTURE

La société mère SMALTO arrête ses comptes au 31 mars, les dates de clôture des filiales sont également au 31 mars.

6.5. VARIATIONS DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe SMALTO n'a pas connu d'évolutions au cours de la période.

7. NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

7.1. NOTES SUR LE BILAN

7.1.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	1 440					1 440
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 828					1 828
Fonds commercial	8 835					8 835
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs brutes	13 794					13 794

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	1 440					1 440
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	343		75			418
Fonds commercial			675			675
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	343	750				1 093

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 485		-75			1 410
Fonds commercial	8 835		-675			8 160
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	13 452		-750			12 702

Au 31 mars 2020, les droits au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8,5 M€ et la boutique cours de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€.

Les boutiques de François 1er et de Bordeaux ont fait l'objet d'une évaluation en 2020 par un expert immobilier indépendant.

Au 31 mars 2020, la valeur de ces actifs a été estimée sur la base du rapport d'expertise en découlant et qui a conduit ainsi à déprécier le droit au bail de la boutique rue François 1^{er} pour un montant de 675 K€ pour le ramener à une valeur nette comptable de 7,8 M€ comme estimé par l'expert.

Cette baisse de valeur du droit au bail de la boutique rue François 1^{er} s'explique notamment par la tendance baissière des valeurs locatives ces dernières années dans les grandes métropoles françaises, accentuée en 2020 par la crise économique liée à la pandémie de COVID.

Les concessions, brevets et licences s'élèvent à 1,8 M€ dont 1,5 M€, de droit d'exploiter la marque en Chine (amortissable sur 20 ans à partir du 01/04/2017).

Les autres actifs incorporels pour 3,1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

7.1.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	194	78				272
Installations techniques, matériel, outillage	81					81
Autres immobilisations corporelles	3 585	119	2			3 702
Immobilisations en cours	68		68			
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	3 928	198	70			4 056

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	9	43				52
Installations techniques, matériel, outillage	81	1				82
Autres immobilisations corporelles	3 530	16	1			3 546
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	3 620	60	1			3 680

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	185	35				220
Installations techniques, matériel, outillage		-1				-1
Autres immobilisations corporelles	54	103	1			157
Immobilisations en cours	68		68			
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	307	137	69			376

7.1.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (189 K€) et FSI (163 K€) dans le cadre des locations immobilières.

7.1.4. Stocks et en cours

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	203	9	22			190
En-cours de production de biens	87		60			27
Produits intermédiaires et finis	153	4				158
Marchandises	3 149		693			2 455
Valeurs brutes	3 592	13	776			2 830

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	88		3			91
En-cours de production de biens						
Produits intermédiaires et finis	120		19			139
Marchandises	2 449		818	1 645		1 623
Amortissements et provisions	2 657	840	1 645			1 853

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	116	6	22			100
En-cours de production de biens	87		60			27
Produits intermédiaires et finis	33	-15				18
Marchandises	700	-818	-952			833
Valeurs nettes	935	-827	-869			977

7.1.5. Etat des créances et des dettes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Créances clients et comptes rattachés	901	930
Actifs d'impôts différés	98	65
Autres créances *	980	976
Valeurs brutes	1 979	1 971

Provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	257	412
Actifs d'impôts différés		
Autres créances *	5	5
Valeurs brutes	262	417

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	644	518
Actifs d'impôts différés	98	65
Autres créances *	975	971
Valeurs brutes	1 717	1 554

* y compris avances et acomptes versés sur commandes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 655	3 387
Dettes fiscales et sociales	2 588	2 567
Autres dettes *	16 096	19 901
Valeurs brutes	21 340	25 855

* y compris avances et acomptes reçus sur commandes

7.1.6. Echéance des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Autres immobilisations financières	352			352
Avances et acomptes versés sur commandes	125	125		
Créances clients et comptes rattachés	493	493		
Clients douteux	436	436		
Actif d'impôt différé	65			65
Autres créances	851	851		
TOTAL GENERAL	2 323	1 906		417

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	10 000		10 000	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219	219		
Concours bancaires courants				
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	460	460		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	3 387		
Dettes fiscales et sociales	2 567	2 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	19 440	205	19 236	
TOTAL GENERAL	36 074	6 838	29 236	

7.1.7. Actifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Déficits reportables activés	1 100	1 100
Provision retraite	98	65
Différences temporaires	4	4
Réévaluation actifs incorporels -	2 102 -	2 102
Total impôts différés nets -	900 -	933

(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Impôts différés actifs	98	65
Impôts différés passifs -	998 -	998
Total impôts différés nets -	900 -	934

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 50.792 K€ pour la France.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

7.1.8. Variations des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Part du groupe					Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes sur le capital	Réserves	Résultats	Capitaux propres part groupe		
Capitaux propres au 01/04/2018	2 195	19 322	-28 882	-5 484	-12 850		-12 850
Affectation en réserves			-5 484	5 484			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-5 004	-5 004		-5 004
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-5 004	-5 004		-5 004
Variation de périmètre				1 701	1 701		1 701
Capitaux propres au 01/04/2019	2 195	19 322	-34 366	-3 303	-16 152		-16 152
Affectation en réserves			-3 303	3 303			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-4 876	-4 876		-4 876
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-4 876	-4 876		-4 876
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31/03/2020	2 195	19 322	-37 669	-4 876	-21 029		-21 029

7.1.9. Etat de provisions

(En milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour retraite	350			119	231
Autres provisions pour risques et charges *	446	138	385		199
Valeurs brutes	796	138	385	119	430

* Hors provision pour passif d'impôts différés

Les « Autres provisions pour risques et charges » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux pour 154 K€ et pour 45 K€ au titre d'un contrôle fiscal sur les stocks 2001-2003 (100% du montant redressé). Les provisions relatives à un litige commercial avec un fournisseur et à un litige avec un ancien bailleur ont fait l'objet d'une reprise pour 385 K€ suite au dénouement de ces litiges sur l'exercice (cf. note 2).

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 8.3.

Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont évaluées au 31 mars 2020 sont d'un montant de 231 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent, soit 50%.

Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 1.42% ;
- Table de mortalité année INSEE TD-TV 15-17 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

7.1.10. Dettes Financières

Les dettes financières sont constituées de l'emprunt obligataire et des intérêts relatifs : cf. notes 7.2.2 et 8.2.

7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.2.1. Ventilation du Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 2 magasins en propre (François 1er, Bordeaux),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

(En milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Négoce	320	695	-54%
Retail	2 423	2 495	-3%
Couture	614	875	-30%
Autres	243	118	106%
Valeurs brutes	3 599	4 183	-14%

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 14%.

Le Négoce diminue de 54 %, très peu de clients actifs et des montants de commandes plus faibles liées au contexte économique et social des derniers mois (gilets jaunes et grèves de décembre 2019). Il est à noter que la baisse provient également du confinement qui a eu lieu à partir du 15 mars 2020. Le confinement nous a empêchés de livrer les dernières commandes de la collection

Printemps/été 2020 sur l'exercice 2019/2020. Une partie des commandes a toutefois été livrée sur l'exercice suivant sur avril et mai 2020. L'ouverture des magasins a été autorisée mi-mai 2020, mais une partie des soldes des commandes de certains clients a été annulée pour livraisons trop tardives.

L'activité Retail a mieux résisté sur cet exercice avec une baisse limitée à 3% par rapport à 2019. Le confinement a arrêté toutes nos possibilités de vente sur ce réseau, Smalto n'ayant pas d'activité e-shop. Cette baisse de ce réseau est imputable à la baisse de CA généré par l'activité des deux boutiques en propre (-6%) par rapport à 2018/2019. L'activité vente presse a, pour sa part, progressé de 32%, suite à la vente de stocks anciens à un soldeur.

L'activité Couture continue de décliner et a baissé sur l'exercice de 30%. L'activité a subi sur l'exercice la perte de savoir-faire à l'atelier avec 3 départs dont 1 chef d'atelier qui avait fidélisé une clientèle Smalto. Plus encore, l'activité Couture a subi une concurrence déloyale d'un des deux commerciaux, licencié pour faute grave, qui avait monté une société concurrente à Smalto sur la Couture.

Les autres activités augmentent de 106%, chiffre d'affaires généré principalement avec le contrat d'Habilleur Officiel de l'Equipe de France conclu avec la fédération Française de Football (FFF).

7.2.2. Résultat financier

Nature des charges financières (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	527	495 (1)
Différences de change	1	1
TOTAL	528	495

(1) Les intérêts comprennent le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2020 et 2019.

De plus, la rémunération du compte courant de Cadanor représente une charge financière de 224K€ sur 2019-2020.

Nature des produits financiers (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Revenus sur autres formes de participation	1	-6
Différences de change		1
TOTAL	1	-5

7.2.3. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	Valeurs au 31/03/2020	Valeurs au 31/03/2019
Produits de cession d'immo. corporelles	1	0
Produits de cession de filiales (1)	0	1 701
Produits sur opérations de gestion (2)	167	0
Autres produits exceptionnels (3)	273	570
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	441	2 271
Charges sur opération de gestion (2)	-100	-205
Autres charges exceptionnelles	-18	-25
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-118	-230
RESULTAT EXCEPTIONNEL	323	2 041

(1) Sur l'exercice 2018-2019, ce poste correspond à la plus-value de déconsolidation de l'ex filiale Luxury Distribution Cannes.

(2) Correspondent à des charges et des produits relatifs à des régularisations de tiers, amendes et pénalités et remises de majorations.

(3) Ce poste est composé principalement d'une indemnité d'assurance versée par la compagnie d'assurance

AMLIN à hauteur de 150 K€ suite à la condamnation de cette dernière en cour d'appel en date du 10 septembre 2019 à verser ladite somme à FSI dans le cadre d'un litige les opposant.

Le solde du poste reflète le dénouement du litige avec l'ancien bailleur, la SCI 38 Basse. La provision pour risques a été reprise à hauteur de 327 K€ et les sommes versées par FSI depuis l'ouverture du litige contrepassées dans ce poste à hauteur de 214 K€.

7.2.4. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Impôt sur les sociétés exigibles		121
Impôts différés	-33	5
TOTAL	-33	126

Les 121 K€ d'IS au titre de l'exercice clos au 31/03/2019 correspondaient au rejet du crédit impôt recherche de 2015 par l'Administration fiscale.

Les 33 K€ de charges d'impôts différés sont relatives à la reprise de la provision pour engagement de retraite constatée pour 119 K€.

7.2.5.

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	BASE AU 31/03/2020	BASE AU 31/03/2019
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-4 876	-3 303
Charge d'impôt effective	33	126
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-4 843	-3 177
Taux d'imposition	28%	28%
Impôt théorique	1 356	890

Crédit impôt recherche		121
Déficits reportables de l'exercice non activés	-1 213	-1 375
Différences permanentes	-177	480
Autres	67	10
Charge d'impôt effective	33	126
Taux d'impôt effectif	-1%	-4%

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 21 949 607 actions de 0,10 euros de nominal, intégralement libérées, soit un capital de 2.194.961 euros.

8.2. VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet

2013 au 2 juillet 2018 inclus ;

- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 593 188 (en tenant compte de 1 618 060 BSA déjà exercés à fin mars 2018) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 209 315 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 4 876 K€.

- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 4 576 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,058 euro pour 79 209 315 actions.

8.3. LITIGES

Cf. Note « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evènements post-clôture »

8.4. EFFECTIF

Entités	31/03/2020	31/03/2019
Smalto	0	0
FSI	40	50
Effectif moyen groupe	40	50

8.5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice. Les rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	Montant HT
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés	
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes consolidés	12
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes sociaux	14
Cabinet Deloitte & Associés – FSI Comptes sociaux	36
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	62

8.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	Smalto	FSI
Privilèges Trésor Public	36	1 696
Totaux	36	1 696

Il est inscrit un privilège au profit du Trésor public sur la société Francesco Smalto International à hauteur de 1.696 K€, dont 1.148 K€ au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Engagements reçus :

Néant

8.8.

ENTREPRISES LIEES

Bilan (en milliers d'euros)	
Actif	
Dépôt de Garantie	181
Immobilisations	63
Passif	
Dettes fournisseurs	- 2 364
Autres dettes	- 19 236
Obligations	- 10 219
Compte de résultat (en milliers d'euros)	
Charges d'exploitation	1 084
Charges financières	224

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

9. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Résultat net consolidé	-4 876	-3 303
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	445	-18
Variation des impôts différés	33	5
Plus-values de cession, nettes d'impôt		-1 677
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-4 398	-4 993
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4 640	5 261
Flux net de trésorerie généré par l'activité	242	268
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-130	-270
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	
Incidence des variations de périmètres		-7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-129	-277
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Dont dividendes versés en intragroupe		
Dont dividendes reçus en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		-6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-6
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	113	-15
Trésorerie d'ouverture (B)	364	379
Trésorerie de clôture (C)	477	364
Ecart (A - (C - B)	0	0

SMALTO SA

Société anonyme

55 Rue Pierre Charron,
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

SMALTO SA

Société anonyme

55 Rue Pierre Charron,
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

À l'assemblée générale de la société SMALTO SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMALTO SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 juin 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés


AUDE LAIDAN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	23 003	23 003				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	2 159	2 159				
	Autres immobilisations corporelles	145 542	127 781	17 762	17 762		
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	17 817 034	3 000 000	14 817 034	15 817 034	1 000 000	6.32
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	189 498		189 498	189 498		
Comptes de Régularisation	Total II	18 177 237	3 152 943	15 024 294	16 024 294	1 000 000	6.24
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 595 978		1 595 978	357 381	1 238 598	346.58
	Autres créances	31 750 475	5 000	31 745 475	28 559 165	3 186 309	11.16
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	424 250		424 250	335 585	88 665	26.42
	Charges constatées d'avance (3)	15 912		15 912	17 604	1 692	9.61
	Total III	33 786 615	5 000	33 781 615	29 269 735	4 511 880	15.41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	51 963 852	3 157 943	48 805 909	45 294 029	3 511 880	7.75

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

31 334 586

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 194 961)	2 194 961	2 194 961		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 321 537	19 321 537		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	64 139	64 139		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 925 579	2 925 579		
	Report à nouveau	6 705 336	7 563 072	857 736	11.34
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 254 619	857 736	2 112 355	246.27
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	16 546 260	17 800 879	1 254 619	7.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	10 218 589	10 218 589		
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	320	100	220	219.75
	Emprunts et dettes financières diverses	19 235 601	15 891 861	3 343 740	21.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 407 607	1 181 389	1 226 218	103.79
	Dettes fiscales et sociales	271 266	65 452	205 814	314.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	126 266	135 759	9 493	6.99
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	32 259 649	27 493 150	4 766 499	17.34
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	48 805 909	45 294 029	3 511 880	7.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 024 088

27 493 150

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens				30	30	100.00
Production vendue de services	1 040 074		1 040 074	1 039 733	341	0.03
Chiffre d'affaires NET	1 040 074		1 040 074	1 039 763	311	0.03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 539	11 000	1 539	13.99
Autres produits			2 256	3	2 253	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 054 870	1 050 766	4 103	0.39
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 154 754	1 175 969	21 214	1.80
Impôts, taxes et versements assimilés			3 118	14 760	11 642	78.88
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			13 030	15	13 014	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 170 902	1 190 744	19 842	1.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			116 032	139 977	23 945	17.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	383 639	373 178	10 462	2.80
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	157		157	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		2 034 960	2 034 960	100.00
Différences positives de change		1 246	1 246	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	383 796	2 409 384	2 025 587	84.07
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000 000	1 000 000		
Intérêts et charges assimilées (4)	527 985	493 989	33 996	6.88
Différences négatives de change		680	680	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 527 985	1 494 669	33 316	2.23
2. Résultat financier (V-VI)	1 144 189	914 715	2 058 903	225.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 260 221	774 738	2 034 958	262.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	116 406	106 406	91.41
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1	1	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	10 000	116 407	106 407	91.41
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 398	31 933	27 535	86.23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 475	1 475	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	4 398	33 408	29 010	86.83
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 602	82 999	77 397	93.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 448 666	3 576 557	2 127 891	59.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 703 285	2 718 821	15 535	0.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 254 619	857 736	2 112 355	246.27

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

CABINET ROUGERON

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 48 805 909.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 040 074.28 Euros et dégageant un déficit de 1 254 619.16- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires.

La société Smalto a initialement obtenu une prorogation de délai de tenue de son assemblée nationale à la date au 28 février 2021. Un ultime report a été accepté en date du 25 mars 2021 portant la date définitive de l'assemblée générale au 30 juin 2021.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**Soutien à la filiale**

Le principal actionnaire de la société Smalto, en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de cette dernière, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin avril 2022,
- à faire les apports de fonds nécessaires pour garantir auprès d'Acanthe Développement, bailleur des locaux, le paiement des loyers des locaux situés 2 rue de Bassano, jusqu'à fin mars 2021, soit 1.100 K€,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 3.890 K€, et ce jusqu'à fin avril 2022. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés au 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1er avril 2021.

Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 159		
Installations générales agencements aménagements divers	10 242		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	135 300		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	147 702	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	17 817 034		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	189 498		
	TOTAL	18 006 533	
	TOTAL GENERAL	18 177 237	

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			23 003	23 003
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				2 159	2 159
Installations générales agencements aménagements divers				10 242	10 242
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				135 300	135 300
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			147 702	147 702
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				17 817 034	17 817 034
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				189 498	189 498
	TOTAL			18 006 533	18 006 533
	TOTAL GENERAL			18 177 237	18 177 237

Les autres participations sont composées uniquement des titres de participation de la filiale Francesco Smalto International que Smalto détient à 100% .

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003			23 003
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 159			2 159
Installations générales agencements aménagements divers		10 242			10 242
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		117 539			117 539
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	129 940			129 940
	TOTAL GENERAL	152 943			152 943

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	2 000 000	1 000 000			3 000 000
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	12 539		12 539		
Autres provisions pour dépréciation	5 000				5 000
TOTAL	2 017 539	1 000 000	12 539		3 005 000
TOTAL GENERAL	2 017 539	1 000 000	12 539		3 005 000
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			12 539		
financières		1 000 000			
exceptionnelles					

Les provisions pour dépréciation sur titres de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale Francesco Smalto International. Un complément de provision pour dépréciation pour 1M€ a été constaté au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	189 498	0	189 498
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 595 978	1 595 978	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	410 889	410 889	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	31 334 586	0	31 334 586
Débiteurs divers	5 000	5 000	
Charges constatées d'avance	15 912	15 912	
TOTAL	33 551 864	2 027 780	31 524 084
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	10 218 589	218 629	9 999 960	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	320	320		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 407 607	2 407 607		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	266 087	266 087		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	5 179	5 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19 235 601	0		19 235 601
Autres dettes	126 266	126 266		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	32 259 649	3 024 088	9 999 960	19 235 601
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Obligations convertibles	83 333	120	

Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018 ;

- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120€ de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960€ remboursable. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2019, aucune obligation n'avait été convertie.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4, qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- d'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- la prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- de constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- d'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	82 858
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	82 858

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	218 629
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 618
Dettes fiscales et sociales	5 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	348 427

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 912
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	15 912

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations	17 817 034		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 595 978		
Autres créances	31 334 586		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	19 235 601		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	16 943 143
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	857 736
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	17 800 879
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	17 800 879
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	17 800 879
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	
OPERATIONS DE STRUCTURE	0

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	1 040 074
Total	1 040 074

Répartition par secteur géographique	Montant
France	1 040 074
Total	1 040 074

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	527 485	383 796
Dont entreprises liées	223 740	383 639

Le résultat financier se solde par une perte de -1 144 K€ se décomposant en :

- + 384 K€ de produits financiers provenant principalement des intérêts sur compte courant avec sa filiale Francesco Smalto International
- et
- - 1 528 K€ de charges financières provenant d'une provision pour dépréciation des titres de 1 M€, charges d'intérêts sur emprunt obligataire de 300 K€ et d'intérêts sur compte courant de l'actionnaire de la société de 223 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 32.961 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SMALTO	SA	2 194 961	2 Rue Bassano 75116 PARI

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SMALTO
75016 PARIS

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - 5710 FRANCESCO SMALTO INTERN - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 127 261	30 670 559	100.00	17 817 034	14 817 034	30 960 946		3 599 428	4 706 896		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères											

SMALTO SA

Société anonyme

55 Rue Pierre Charron,
75008, Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2020

SMALTO SA

Société anonyme

55 Rue Pierre Charron,
75008, Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société SMALTO SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SMALTO SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 juin 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 2 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Albert AIDAN

I. BILAN

(milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Actif		
Ecart d'acquisition	-	-
Capital souscrit non appelé	-	-
Immobilisations incorporelles	12 702	13 452
Immobilisations corporelles	376	307
Immobilisations financières	352	352
Participations par mise en équivalence	-	-
Actif immobilisé	13 430	14 111
Stocks et en-cours	977	935
Créances clients et comptes rattachés	518	644
Actifs d'impôts différés	65	98
Autres créances	971	975
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	477	378
Actif circulant	3 008	3 030
Comptes de régularisation actif	57	190
TOTAL ACTIF	16 495	17 332
Passif		
Capital social ou individuel	2 195	2 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 322	19 322
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	(37 669)	(34 366)
Résultat groupe	(4 876)	(3 303)
Provisions réglementées	-	-
Titres en auto-contrôle	-	-
Capitaux Propres - Part du groupe	(21 029)	(16 152)
Intérêts minoritaires	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	1 428	1 794
Emprunts et dettes financières	10 219	10 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	2 655
Dettes fiscales et sociales	2 567	2 588
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	19 901	16 096
Dettes	36 074	31 572
Comptes de régularisation passif	21	118
TOTAL PASSIF	16 495	17 332

II. COMPTE DE RESULTAT

(milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
RESULTATS CONSOLIDES		
Ventes de marchandises	2 724	3 179
Production vendue	875	1 004
Chiffre d'affaires	3 599	4 183
Production stockée	(56)	107
Subventions d'exploitation	2	3
Reprises sur provisions	1 834	2 693
Autres produits	131	40
Produits d'exploitation	1 911	2 843
Achats et variations de stocks	2 003	1 160
Autres achats et charges externes	3 566	2 718
Impôts et taxes	52	86
Charges de personnel	2 405	2 598
Dotations aux amortissements des immobilisations	135	138
Dotations aux dépréciations des immobilisations	675	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	138	71
Autres provisions et charges d'exploitation	1 175	4 973
Charges d'exploitation	10 150	11 743
Résultat d'exploitation	(4 639)	(4 718)
Produits financiers	1	(5)
Charges financières	528	495
Résultat financier	(527)	(501)
Résultat courant avant impôts	(5 166)	(5 218)
Produits exceptionnels	441	2 271
Charges exceptionnelles	118	230
Résultat exceptionnel	323	2 041
Impôt sur le résultat	33	126
Résultat des sociétés intégrées	(4 876)	(3 303)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'ensemble consolidé	(4 876)	(3 303)
Résultat groupe	(4 876)	(3 303)
Résultat hors-groupe	-	-
Résultat par action		
Résultat de base par action (en euros)	-0,22215	-0,15046
Résultat dilué par action (en euros)	-0,22215	-0,15046

III. ANNEXE

1. PRESENTATION DU GROUPE ET HISTORIQUE

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- La couture : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- Le prêt-à porter : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée « Smalto » avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- Les licences : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (2 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire mondiale apparue fin 2019 en Chine impacte l'activité économique française à partir de mi-mars 2020 avec un confinement généralisé et la fermeture imposée des commerces non essentiels dont fait partie la marque Smalto. Ces fermetures marquent un coup d'arrêt dans le chiffre d'affaires de Francesco Smalto International sur les 15 derniers jours de l'exercice fiscal se clôturant au 31/03/2020.

3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

La société Francesco Smalto International a initialement obtenu une prorogation de délai de tenue de son assemblée nationale à la date au 28 février 2021. Un ultime report a été accepté en date du 25 mars 2021 portant la date définitive de l'assemblée générale au 30 juin 2021.

La crise sanitaire sans précédent, impactant l'activité économique en France à partir de mi-mars 2020, continue à sévir sur l'exercice 2020-2021. La société FSI est lourdement pénalisée par cette crise liée à la COVID19. Les mois de confinement d'avril, mai, Novembre et mars-21 ont engendré une perte d'activité directe de 590 K€. A cette perte s'ajoute la perte d'activité liée à la clientèle étrangère qui représentait plus de 54% de l'activité Retail et 98% de l'activité Couture. Le montant de CA retail réalisé avec la clientèle étrangère s'élevait à 1 200K€ en 2019. La crise limite également les potentiels de développement envisagé à court terme et retarde donc le redéploiement de la marque sur de nouveaux marchés. L'entreprise a toutefois pu bénéficier des aides de l'Etat dans le cadre du chômage partiel à hauteur de 500 K€ à date et a obtenu la poursuite de ces aides jusqu'à fin Juin 2021. La crise reste présente sur le 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'exercice 2021-2022.

Le 29 juin 2018, Francesco Smalto International a conclu pour une durée de 42 mois avec Branded Group, un contrat de licence de création design fabrication et de distribution pour du linge de maison ; sous-vêtements masculins ; valises à roulettes.

Par courrier du 26 mars 2019, Francesco Smalto International a résilié la convention aux torts exclusifs de Branded Group, et a mis en demeure cette dernière de lui régler la somme globale de 56 155,55 euros TTC au titre de trois factures impayées.

Le 18 juin 2019, Branded Group a assigné Francesco Smalto International, devant le Tribunal de commerce de Paris afin qu'il constate que cette dernière avait abusivement résilié le contrat la liant avec la société Branded Group causant de graves préjudices à cette dernière. Branded demande la condamnation de Francesco Smalto International aux sommes suivantes : 5 580 015 euros au titre du gain manqué ; 912 135,44 euros à parfaire au titre de la perte subie et 50 000 euros au titre du préjudice né de l'atteinte à l'image et à la réputation.

A l'audience du 21 janvier 2020, la société Francesco Smalto a déposé ses dernières écritures. Elle démontre parfaitement l'absence d'approbation expresse de la société sur les modèles de Produit ou d'emballage réalisés par Branded Group, et par conséquent, elle demande au tribunal de constater la violation du contrat de licence. La société Francesco Smalto demande la condamnation de la société Branded Group aux sommes suivantes : 50 644,63 euros à Smalto, au titre de ses factures impayées ; 35 040,27 euros TTC, soit la différence entre le montant des factures ci-dessus et la contrepartie en euros de la rémunération forfaitaire totale due pour la première année du contrat de licence ; 10 000 euros à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive et 1 000 000 euros à Smalto à titre de dommages-intérêts pour atteinte à la marque.

A l'audience du 13 octobre 2020, les parties ont conjointement sollicité la nomination d'un médiateur pour tenter de trouver une résolution amiable du litige.

Par un jugement du Tribunal de Commerce du 9 décembre 2020, a fait droit à cette demande et fixé au 31 mars 2021 la fin de mission dudit expert.

La procédure de médiation s'est finie sur un constat d'échec. La procédure judiciaire suit donc son cours.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 mars 2020 en raison des éléments probants que la société détient sur la violation du contrat par son ex licencié.

Enfin, le 27 janvier 2020, la société Francesco Smalto International a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices du 1er avril 2016 au 31 mars 2019.

Le premier rendez-vous s'est déroulé le 28 février 2020, juste avant la première période de confinement. Les différents confinements de la crise sanitaire ont généré des ralentissements dans le contrôle. La réunion de synthèse a eu lieu le 22 mars 2021 et se conclut par les rectifications suivantes :

- Participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) : les déclarations de la période ont été réalisées mais les versements associés non effectués. L'impact en trésorerie du redressement avant négociation est de 190k€.
- CVAE 2017 : La déclaration n'a pas été réalisée et par voie de conséquence aucun règlement n'a été constaté. L'impact en trésorerie du redressement est 23k€.
- Récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables : un défaut de procédure a été constaté par les contrôleurs fiscaux. La récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables n'est possible qu'après réalisation de factures rectificatives. Pour récupérer cette TVA, nous pourrions émettre les factures rectificatives manquantes sur l'exercice 2021-2022. Le montant concerné est de 224k€.
- Provisions sur créances clients au 31/03/2019 : 244k€. Les contrôleurs fiscaux rejettent ces provisions car non suffisamment justifiées. Il n'y a pas d'impact de trésorerie, seuls les déficits reportables sont réduits d'autant.

Un courrier de mise en demeure de l'administration fiscale du 5 février 2020 a entériné la dette fiscale concernant l'IS d'un montant de 1 148 275.60 euros dus au titre des exercices 2001 à 2004. Un montant de 17 590.75 euros a été saisi sur les comptes de la Société Générale en date du 24/06/2020.

Un plan de règlement provisoire a été notifié par l'administration fiscale le 30 novembre 2020 prévoyant un échelonnement de la dette du 18 décembre 2020 (premier versement) au 15 décembre 2021 (dernier versement) garanti par une inscription, au titre du privilège du Trésor Public sur Smalto et Francesco Smalto International. A ce jour, 3 échéances pour un montant total de 130 000 euros ont été réglées.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

4. SOUTIEN AUX FILIALES

Le principal actionnaire de la société Smalto, en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de cette dernière, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin avril 2022,
- à faire les apports de fonds nécessaires pour garantir auprès d'Acanthe Développement, bailleur des locaux, le paiement des loyers des locaux situés 2 rue de Bassano jusqu'à fin mars 2021, soit 1 100 K€,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 3 890 K€, et ce jusqu'à fin avril 2022. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés au 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1er avril 2021.

Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principe général

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et n°2015-07 du 23 novembre 2015 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date d'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2020.

Elimination des comptes et transactions réciproques

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de

conversion » dans les capitaux propres.

Harmonisation des principes comptables

Préalablement à la consolidation, les principes comptables utilisés pour les comptes annuels des sociétés consolidées sont harmonisés.

Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilée entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 7.1.1

Frais d'acquisition des immobilisations

Conformément au règlement CRC n°99-02, les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables identiques à ceux de l'exercice précédent.

5.2. METHODES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision ;

- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservés par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée ;

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, brevets, marques et autres droits.

Les frais de développement correspondent aux frais de création de collections comptabilisés directement en charges.

Leur durée d'amortissement est comprise entre 1 et 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénale et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Imposition différée

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Stocks

Valeur brute : Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations : Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Disponibilités

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique. Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

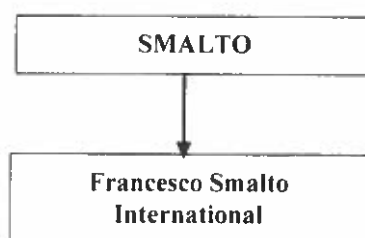
Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.1. ORGANIGRAMME



6.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la société mère SMALTO ainsi que les filiales définies ci-dessous :

Sociétés	31/03/2020			31/03/2019		
	% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
SMALTO		Consolidante			Consolidante	
FSI	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration Globale

6.3. NOTES SUR LES FILIALES NON CONSOLIDEES

Néant

6.4. DATE DE CLOTURE

La société mère SMALTO arrête ses comptes au 31 mars, les dates de clôture des filiales sont également au 31 mars.

6.5. VARIATIONS DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe SMALTO n'a pas connu d'évolutions au cours de la période.

7. NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

7.1. NOTES SUR LE BILAN

7.1.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 440					1 440
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 828					1 828
Fonds commercial	8 835					8 835
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs brutes	13 794					13 794

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 440					1 440
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	343	75				418
Fonds commercial		675				675
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	343	750				1 093

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 485	-75				1 410
Fonds commercial	8 835	-675				8 160
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	13 452	-750				12 702

Au 31 mars 2020, les droits au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8,5 M€ et la boutique cours de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€.

Les boutiques de François 1er et de Bordeaux ont fait l'objet d'une évaluation en 2020 par un expert immobilier indépendant.

Au 31 mars 2020, la valeur de ces actifs a été estimée sur la base du rapport d'expertise en découlant et qui a conduit ainsi à déprécier le droit au bail de la boutique rue François 1^{er} pour un montant de 675 K€ pour le ramener à une valeur nette comptable de 7,8 M€ comme estimé par l'expert.

Cette baisse de valeur du droit au bail de la boutique rue François 1^{er} s'explique notamment par la tendance baissière des valeurs locatives ces dernières années dans les grandes métropoles françaises, accentuée en 2020 par la crise économique liée à la pandémie de COVID.

Les concessions, brevets et licences s'élèvent à 1,8 M€ dont 1,5 M€, de droit d'exploiter la marque en Chine (amortissable sur 20 ans à partir du 01/04/2017).

Les autres actifs incorporels pour 3,1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

7.1.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	194	78				272
Installations techniques, matériel, outillage	81					81
Autres immobilisations corporelles	3 585	119	2			3 702
Immobilisations en cours	68		68			
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	3 928	198	70			4 056

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	9	43				52
Installations techniques, matériel, outillage	81	1				82
Autres immobilisations corporelles	3 530	16	1			3 546
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	3 620	60	1			3 680

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	185	35				220
Installations techniques, matériel, outillage		-1				-1
Autres immobilisations corporelles	54	103	1			157
Immobilisations en cours	68		68			
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	307	137	69			376

7.1.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (189 K€) et FSI (163 K€) dans le cadre des locations immobilières.

7.1.4. Stocks et en cours

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	203	9	22			190
En-cours de production de biens	87		60			27
Produits intermédiaires et finis	153	4				158
Marchandises	3 149		693			2 455
Valeurs brutes	3 592	13	776			2 830

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	88	3				91
En-cours de production de biens						
Produits intermédiaires et finis	120	19				139
Marchandises	2 449	818	1 645			1 623
Amortissements et provisions	2 657	840	1 645			1 853

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	116	6	22			100
En-cours de production de biens	87		60			27
Produits intermédiaires et finis	33	-15				18
Marchandises	700	-818	-952			833
Valeurs nettes	935	-827	-869			977

7.1.5. Etat des créances et des dettes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Créances clients et comptes rattachés	901	930
Actifs d'impôts différés	98	65
Autres créances *	980	976
Valeurs brutes	1 979	1 971

Provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	257	412
Actifs d'impôts différés		
Autres créances *	5	5
Valeurs brutes	262	417

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	644	518
Actifs d'impôts différés	98	65
Autres créances *	975	971
Valeurs brutes	1 717	1 554

* y compris avances et acomptes versés sur commandes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 655	3 387
Dettes fiscales et sociales	2 588	2 567
Autres dettes *	16 096	19 901
Valeurs brutes	21 340	25 855

* y compris avances et acomptes reçus sur commandes

7.1.6. Echéance des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Autres immobilisations financières	352			352
Avances et acomptes versés sur commandes	125	125		
Créances clients et comptes rattachés	493	493		
Clients douteux	436	436		
Actif d'impôt différé	65			65
Autres créances	851	851		
TOTAL GENERAL	2 323	1 906		417

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	10 000		10 000	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219	219		
Concours bancaires courants				
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	460	460		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	3 387		
Dettes fiscales et sociales	2 567	2 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	19 440	205	19 236	
TOTAL GENERAL	36 074	6 838	29 236	

7.1.7. Actifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Déficits reportables actifs	1 100	1 100			
Provision retraite	98	65	Impôts différés actifs	98	65
Différences temporaires	4	4	Impôts différés passifs	- 998	- 998
Réévaluation actifs incorporels	2 102	2 102			
Total impôts différés nets	900	933	Total impôts différés nets	900	934

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 50.792 K€ pour la France.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

7.1.8. Variations des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Part du groupe					Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes sur le capital	Réserves	Résultats	Capitaux propres part groupe		
Capitaux propres au 01/04/2018	2 195	19 322	-28 882	-5 484	-12 850		-12 850
Affectation en réserves			-5 484	5 484			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-5 004	-5 004		-5 004
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-5 004	-5 004		-5 004
Variation de périmètre				1 701	1 701		1 701
Capitaux propres au 01/04/2019	2 195	19 322	-34 366	-3 303	-16 152		-16 152
Affectation en réserves			-3 303	3 303			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-4 876	-4 876		-4 876
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-4 876	-4 876		-4 876
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31/03/2020	2 195	19 322	-37 669	-4 876	-21 029		-21 029

7.1.9. Etat de provisions

(En milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour retraite	350			119	231
Autres provisions pour risques et charges *	446	138	385		199
Valeurs brutes	796	138	385	119	430

* Hors provision pour passif d'impôts différés

Les « Autres provisions pour risques et charges » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux pour 154 K€ et pour 45 K€ au titre d'un contrôle fiscal sur les stocks 2001-2003 (100% du montant redressé). Les provisions relatives à un litige commercial avec un fournisseur et à un litige avec un ancien bailleur ont fait l'objet d'une reprise pour 385 K€ suite au dénouement de ces litiges sur l'exercice (cf. note 2).

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 8.3.

Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont évaluées au 31 mars 2020 sont d'un montant de 231 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent, soit 50%.

Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 1.42% ;
- Table de mortalité année INSEE TD-TV 15-17 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

7.1.10. Dettes Financières

Les dettes financières sont constituées de l'emprunt obligataire et des intérêts relatifs : cf. notes 7.2.2 et 8.2.

7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.2.1. Ventilation du Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 2 magasins en propre (François 1er, Bordeaux),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

(En milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Négoce	320	695	-54%
Retail	2 423	2 495	-3%
Couture	614	875	-30%
Autres	243	118	106%
Valeurs brutes	3 599	4 183	-14%

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 14%.

Le Négoce diminue de 54 %, très peu de clients actifs et des montants de commandes plus faibles liées au contexte économique et social des derniers mois (gilets jaunes et grèves de décembre 2019). Il est à noter que la baisse provient également du confinement qui a eu lieu à partir du 15 mars 2020. Le confinement nous a empêchés de livrer les dernières commandes de la collection Printemps/été 2020 sur l'exercice 2019/2020. Une partie des commandes a toutefois été livrée sur l'exercice suivant sur avril et mai 2020. L'ouverture des magasins a été autorisée mi-mai 2020, mais une partie des soldes des commandes de certains clients a été annulée pour livraisons trop tardives.

L'activité Retail a mieux résisté sur cet exercice avec une baisse limitée à 3% par rapport à 2019. Le confinement a arrêté toutes nos possibilités de vente sur ce réseau, Smalto n'ayant pas d'activité e-shop. Cette baisse de ce réseau est imputable à la baisse de CA généré par l'activité des deux boutiques en propre (-6%) par rapport à 2018/2019. L'activité vente presse a, pour sa part, progressé de 32%, suite à la vente de stocks anciens à un soldeur.

L'activité Couture continue de décliner et a baissé sur l'exercice de 30%. L'activité a subi sur l'exercice la perte de savoir-faire à l'atelier avec 3 départs dont 1 chef d'atelier qui avait fidélisé une clientèle Smalto. Plus encore, l'activité Couture a subi une concurrence déloyale d'un des deux commerciaux, licencié pour faute grave, qui avait monté une société concurrente à Smalto sur la Couture.

Les autres activités augmentent de 106%, chiffre d'affaires généré principalement avec le contrat d'Habilleur Officiel de l'Equipe de France conclu avec la fédération Française de Football (FFF).

7.2.2. Résultat financier

Nature des charges financières (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	527	495 (1)
Différences de change	1	1
TOTAL	528	495

(1) Les intérêts comprennent le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2020 et 2019.

De plus, la rémunération du compte courant de Cadanor représente une charge financière de 224K€ sur 2019-2020.

Nature des produits financiers (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Revenus sur autres formes de participation	1	-6
Différences de change		1
TOTAL	1	-5

7.2.3. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	Valeurs au 31/03/2020	Valeurs au 31/03/2019
Produits de cession d'immo. corporelles	1	0
Produits de cession de filiales (1)	0	1 701
Produits sur opérations de gestion (2)	167	0
Autres produits exceptionnels (3)	273	570
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	441	2 271
Charges sur opération de gestion (2)	-100	-205
Autres charges exceptionnelles	-18	-25
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-118	-230
RESULTAT EXCEPTIONNEL	323	2 041

(1) Sur l'exercice 2018-2019, ce poste correspond à la plus-value de déconsolidation de l'ex filiale Luxury Distribution Cannes.

(2) Correspondent à des charges et des produits relatifs à des régularisations de tiers, amendes et pénalités et remises de majorations.

(3) Ce poste est composé principalement d'une indemnité d'assurance versée par la compagnie d'assurance AMLIN à hauteur de 150 K€ suite à la condamnation de cette dernière en cour d'appel en date du 10 septembre 2019 à verser ladite somme à FSI dans le cadre d'un litige les opposant.

Le solde du poste reflète le dénouement du litige avec l'ancien bailleur, la SCI 38 Basse. La provision pour risques a été reprise à hauteur de 327 K€ et les sommes versées par FSI depuis l'ouverture du litige contrepassées dans ce poste à hauteur de 214 K€.

7.2.4. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Impôt sur les sociétés exigibles		121
Impôts différés	-33	5
TOTAL	-33	126

Les 121 K€ d'IS au titre de l'exercice clos au 31/03/2019 correspondaient au rejet du crédit impôt recherche de 2015 par l'Administration fiscale.

Les 33 K€ de charges d'impôts différés sont relatives à la reprise de la provision pour engagement de retraite constatée pour 119 K€.

7.2.5. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	BASE AU 31/03/2020	BASE AU 31/03/2019
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-4 876	-3 303
Charge d'impôt effective	33	126
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-4 843	-3 177
Taux d'imposition	28%	28%
Impôt théorique	1 356	890
Crédit impôt recherche		121
Déficits reportables de l'exercice non activés	-1 213	-1 375
Différences permanentes	-177	480
Autres	67	10
Charge d'impôt effective	33	126
Taux d'impôt effectif	-1%	-4%

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 21 949 607 actions de 0,10 euros de nominal, intégralement libérées, soit un capital de 2.194.961 euros.

8.2. VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 593 188 (en tenant compte de 1 618 060 BSA déjà exercés à fin mars 2018) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 209 315 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 4 876 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 4 576 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,058 euro pour 79 209 315 actions.

8.3. LITIGES

Cf. Note « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evènements post-clôture »

8.4. EFFECTIF

Entités	31/03/2020	31/03/2019
Smalto	0	0
FSI	40	50
Effectif moyen groupe	40	50

8.5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice. Les rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	Montant HT
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés	
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes consolidés	12
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes sociaux	14
Cabinet Deloitte & Associés – FSI Comptes sociaux	36
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	62

8.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	Smalto	FSI
Privilèges Trésor Public	36	1 696
Totaux	36	1 696

Il est inscrit un privilège au profit du Trésor public sur la société Francesco Smalto International à hauteur de 1.696 K€, dont 1.148 K€ au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Engagements reçus :

Néant

8.8. ENTREPRISES LIEES

Bilan (en milliers d'euros)	
Actif	
Dépôt de Garantie	181
Immobilisations	63
Passif	
Dettes fournisseurs	- 2 364
Autres dettes	- 19 236
Obligations	- 10 219
Compte de résultat (en milliers d'euros)	
Charges d'exploitation	1 084
Charges financières	224

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

9. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Résultat net consolidé	-4 876	-3 303
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	445	-18
Variation des impôts différés	33	5
Plus-values de cession, nettes d'impôt		-1 677
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-4 398	-4 993
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4 640	5 261
Flux net de trésorerie généré par l'activité	242	268
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-130	-270
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	
Incidence des variations de périmètres		-7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-129	-277
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Dont dividendes versés en intragroupe		
Dont dividendes reçus en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		-6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-6
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	113	-15
Trésorerie d'ouverture (B)	364	379
Trésorerie de clôture (C)	477	364
Ecart (A - (C - B)	0	0